

N°4

La newsletter des bénévoles

février/mars 2008

## Edito

**LES PIEDS SUR TERRE**

J'ai été agréablement surpris de lire, à l'occasion de l'interview de Monsieur Jean ARTHUIS dans la Revue L'Action Sociale du mois de février : « je me méfie d'une société qui veut tout prévoir, tout protéger, qui n'a plus les moyens de ses ambitions. Je veux prendre mes distances avec le principe de précaution qui nous fait prendre le risque de figer la Société française ».

Propos inhabituels dans la bouche d'un homme politique à temps plein puisque l'intéressé est ancien Ministre, Président de la Commission des Finances du Sénat et Président du Conseil Général de la Mayenne. Mais, propos que ne pourront qu'approuver les dirigeants et les bénévoles des centaines de milliers d'associations sans salariés, confrontés quotidiennement aux dures réalités du financement de leurs activités associatives, sans pouvoir se satisfaire de promesses en général non tenues ; mais également aux risques encourus par leurs adhérents bénévoles qui ignorent le plus souvent, fort heureusement pour les bénéficiaires de leurs actions généreuses, le principe de précaution.

Nous ne connaissons pas Monsieur Jean ARTHUIS mais compte tenu du réalisme et du parler vrai qu'il exprime, nous lui ferons parvenir, avec plaisir, la carte de Membre d'honneur des Amis de la Fondation du Bénévolat.

**Bernard Marie Président de la Fondation du Bénévolat**

## A la Une

**. RENOVATION DE LA VIE ASSOCIATIVE ... QUI CROIRE ?**

C'est à Jean-Louis LANGLAIS, inspecteur général de l'administration honoraire, que notre ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports a confié la mission d'étude de la vie associative dans tous ses états : organisation, activités, mode de financement, ainsi que de ses rapports avec l'Etat.

Objectif de cette mission : optimiser et stabiliser les moyens que l'Etat consacre aux associations. Mais aussi examiner l'évolution de la composition du C.N.V.A. (Conseil National de la Vie Associative) et l'adoption du statut de l'association européenne durant la prochaine présidence française de l'Union Européenne.

Vaste mais indispensable mission, puisque sous ses différentes formes, la vie associative militante concerne, de façon permanente, un français sur trois, et qu'à un moment quelconque de leur vie, tous les français ont été, sont ou seront des bénévoles.

Des conclusions attendues le 31 mai prochain.

Toutefois, un communiqué de presse de la C.P.C.A. (Confédération Permanente des Coordinations Associatives) en date du 29 écoulé annonce que son Président Jacques HENRARD mais aussi Mme ARNOULT-BRILL, Présidente du C.N.V.A. et Jean Marc ROIRANT, Président du Groupe des Associations au Conseil Economique et Social, appartenant simultanément à chacun des trois organismes, ont été reçu à nouveau à l'Elysée, cette fois par Mme MIGNON, Directrice du Cabinet de M. le Président de la République accompagnée de Messieurs ANTOINE et RAMADIER, Conseillers du Président pour la Vie Associative.

Le communiqué indique que la Directrice de Cabinet et les Conseillers du Président de la République se sont montrés intéressés par les analyses et les propositions des représentants associatifs et doivent donner rapidement des réponses à la C.P.C.A. qui devrait rencontrer le Président de la République.

***Deux questions :***

1/ Quel sera l'intérêt et la valeur du rapport de M. LANGLAIS quand on peut déduire du communiqué précité que les Conseillers du Président et la C.P.C.A. travaillent déjà ensemble sur l'évolution du monde associatif ?

2/ Qu'est-il prévu pour les millions de bénévoles qui agissent au sein des 928.000 associations sans salarié ? Rien n'est indiqué à ce sujet et l'on est



## Chiffre(s) du mois

**4 500**

c'est le nombre de bénévoles que devrait rassembler le SIDACTION 2008 qui se déroulera les 28, 29 et 30 mars. Un dispositif multimédia national, important, avec 11 chaines de télévision et 5 radios, plus de 400 animations en France qui se mobiliseront pour concrétiser leurs efforts pendant ces 3 jours de solidarité en faveur des malades, de la recherche et des associations.
50 % des dons récoltés iront à la recherche et 50 % à des programmes de prévention et d'aides aux malades.

Les dons seront reçus en appelant le 110, par sms le 33000 ou sur le site http://www.sidaction.org/



## Agenda de nos partenaires

**JOURNEE INTERNATIONALE DES FEMMES LE 8 MARS**

Les associations, elles aussi, se mobilisent pour cet événement qui sera consacré, dans le monde entier, aux côtés de l'ONU, aux droits de la femme. Conférences, expositions, festivals, théâtre, spectacles, débats et rencontres auront lieu à cette occasion. Les villes, les ONG, le monde associatif, celui des arts et des médias ouvriront très largement leurs portes pour faire de cette journée unique, celle des femmes.

Plusieurs associations de Femmes, dont Les LADIES et FEMMES 3000 organisent à Paris, ce jour là, de 14 à 19 heures, un cycle de rencontres autour de 3 tables rondes qui se dérouleront à l'hôtel Hyatt Vendôme avec la participation, entre autres, des comités Ingrid Betancourt et

en droit de penser qu'ils ne sont pas la première préoccupation de la C.P.C.A. ou de l'Elysée.

. Selon l'hebdomadaire **CHALLENGES,** chaque année, 4 % des **titres restaurants** achetés par les salariés sont perdus ou inutilisés, soit l'équivalent de 160 millions d'euros. L'enrichissement sans cause qui en résulte pour les organismes émetteurs permettrait de couvrir plusieurs fois une assurance "tous risques" des bénévoles associatifs existant en France ce qui serait plus utile que de sponsoriser des footballeurs professionnels.



## Nos réponses à vos questions

**ASSOCIATIONS CULTUELLES**

**Monsieur M., Président d'une association cultuelle nous demande si elle peut bénéficier des mesures prévues par l'ordonnance du 28 juillet 2005 sur le régime des libéralités consenties aux associations et notamment au "rescrit fiscal" ?**

Cette question a fait recemment l'objet d'une réponse de Michele AILLOT-MARIE, Ministre de l'Intérieur et des Cultes à l'Assemblée Nationale. Elle a d'abord rappelé l'assouplissement et les apports réalisés par l'article 1er de l'ordonnance du 28 juillet 2005 et son décret d'application du 11 mai 2007 sur le régime des libéralités consenties aux associations, fondations et congrégations. Elle a ensuite confirmé la possibilité de mettre en place un "rescrit cultuel", procédure suggérée par la "Commission de réflexion juridique sur les relations des cultes avec les pouvoirs publics" présidée par le professeur Jean Pierre MACHELON, dans son rapport remis au Ministre de l'Intérieur en septembre 2006. Ce procédé calqué sur celui du rescrit fiscal pourrait faire partie d'un ensemble de mesures destinées à améliorer le fonctionnement des associations cultuelles. Ces aménagements à la loi de 1905 seront connus au cours du premier semestre 2008

**Monsieur B., Président d'une Fédération Sportive, nous demande s'il existe un contrat entre le bénévole et l'association.**

La réponse est non. En effet, il n'existe pas de statut du bénévole, mais il existe un statut de l'association. Toutefois, il existe deux documents, très peu utilisés et non officiels, la Charte du Bénévolat et la Convention d'engagement réciproque. Ils peuvent être signés entre l'association et le bénévole afin de poser les règles du jeu concernant les relations entre les uns et les autres, de définir la mission du bénévole et les conditions dans lesquelles elle se déroulera mais ils n'ont aucune existance légale.



*Vous aussi, n'hésitez pas à nous adresser vos questions:*
newsletter@benevolat-info.fr

## Des nouvelles de la Fondation

**CONVENTION AVEC LES VILLES**

Après la municipalité de Versailles en novembre 2007, c'est avec Rouen que la Fondation du Bénévolat a signé une convention de partenariat pour assurer gratuitement les responsables associatifs et les "bénévoles de la ville".

L'objectif de cette convention est la couverture des risques encourus par les bénévoles :

- appartenant aux associations domiciliées dans la ville,
- agissant individuellement ou collectivement dans le cadre d'activités

Laurette Fugain.

Renseignements et réservation
ladies.worldwide@laposte.net
ou femmes3000.ra@laposte.net



## Brèves

**LOI**

L'Assemblée Nationale a adopté le 5 février un nouveau projet de loi concernant le chèque emploi associatif (CEA). Limité jusqu'à aujourd'hui aux associations employant 3 salariés, sa couverture est désormais étendue à celles qui utilisent 9 équivalents temps plein.
44 000 associations utilisent déjà ce mode de rémunération simplifiée.

On trouvera l'article unique de cette loi sur http://www.assemblee-nationale.fr/

**RAPPORT ATTALI**

**la place des associations**
Sur les 316 propositions de son "mode d'emploi pour des réformes urgentes et fondatrices" , les associations n'apparaissent que dans 8 propositions. Petit intérêt pour un monde associatif qui représente plus de 5 % du PIB.

Le rapport

**L'OPINION DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS**

C'est auprès de 2385 responsables associatifs que le CERPHI (Centre d'Etude et de Recherche sur la Philanthropie) a mené son enquête sur « l'opinion des responsables associatifs ». Optimiste ? C'est ce que dégage cette enquête en ligne, tout en mettant en évidence le sentiment partagé par la moitié des responsables associatifs, sur l'insuffisance des moyens financiers. Ils jugent cependant, pour 65 % d'entre eux, être en mesure d'assurer leurs missions, voire, pour 80 %, d'assurer des prestations de qualité.

L'enquête sur www.cerphi.org

**RECU FISCAL 2008**

En cette période de déclaration d'impôt, en cas de questionnement sur la possibilité pour votre association d'émettre des reçus fiscaux à vos donateurs, vous pourrez trouver ci-dessous les renseignements officiels à ce sujet :

**www.drdjs-franche-comte.jeunesse-sports.gouv.fr/**
(Voir infos générales, vie associative, dons des particuliers)

**http://www.legifrance.gouv.fr/**
(article 23 de la Loi 2007-1824)

organisées ou reconnues par la collectivité comme étant d'utilité municipale (CCAS, Bibliothèques...),
- apportant individuellement leur aide et concours, en dehors d'une association déclarée, à des actions, de proximité ou de quartiers, facilitant aussi l'établissement et le développement de relations sociales que la municipalité entend reconnaître et encourager.
De nombreuses municipalités, sensibilisées par les actions que mène la Fondation dans le monde associatif, ont souhaité bénéficier, elles aussi, d'initiatives qui peuvent améliorer la vie des bénévoles, favoriser et encourager le bénévolat sous toutes ses formes … en limitant les risques.

Enfin, une réelle reconnaissance de leurs actions !

Pour en bénéficier : contact@benevolat-info.fr / 01.53.70.66.36

## NE COUREZ PAS DES RISQUES INUTILES

De nombreux présidents d'associations n'ont pas encore renouvelé l'assurance de leurs bénévoles, parfois parce qu'ils ont perdu leurs codes d'accès. Leurs bénévoles, et par conséquent, indirectement l'association elle-même, risque ainsi d'être pénalisés en cas d'accident puisqu'ils ne sont plus assurés depuis le 1er janvier alors qu'ils peuvent l'être à nouveau et gratuitement.

Pour vérifier votre situation ou pour toutes informations : contact@benevolat-info.fr

## BENEVOLES

**Informez-vous auprés du président de votre association pour être sûr qu'il a bien reconduit l'assurance de votre responsabilité civile pour 2008.**

Nos partenaires












Cette newsletter est éditée par la Fondation du Bénévolat, reconnue d'utilité publique le 5 mai 1995.
Siège : 34 avenue Bugeaud - 75116 Paris.
Pour contribuer à cette newsletter en nous informant d'un événement, d'une manifestation ou inscrire quelqu'un:
newsletter@benevolat-info.fr